

Questions orales

M. Valcourt: Monsieur le Président, de façon sérieuse, la question de la population des phoques. . .

[Traduction]

La situation est grave et j'ai l'intention d'accélérer le programme de recherches lancé en 1988, de concert avec l'industrie et les universités, pour nous débarrasser de ce que les gens qualifient de fléau. Nous avons besoin de plus amples données scientifiques et nous allons essayer de les obtenir.

En attendant, mon secrétaire parlementaire va continuer d'examiner la question des phoques, comme il le fait depuis longtemps, et j'espère pouvoir répondre d'une façon ou d'une autre d'ici quelques jours.

* * *

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le rapport annuel de la Commission canadienne des droits de la personne déposé hier est une critique très forte de l'indifférence du gouvernement conservateur dans ce domaine, indifférence qui a contribué en une augmentation dangereuse de racisme, sexisme et homophobie et à la marginalisation des autochtones et des personnes handicapées.

Ma question est la suivante: étant donné la déclaration de la Commission que plus de délais dans les amendements proposés à la loi, et je cite: «mettra sûrement en question l'engagement fédéral à l'égard des principes régissant les droits de la personne», la ministre peut-elle assurer la Chambre qu'elle va déposer ce printemps ces amendements fondamentaux, comme l'a déjà promis son prédécesseur? Quand va-t-elle agir enfin pour l'égalité?

[Traduction]

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne peux pas promettre au député que je déposerai ces amendements au printemps.

Je répéterai ce que j'ai dit lorsqu'il avait posé cette question précédemment, à savoir que la Loi canadienne sur les droits de la personne fait l'objet d'une étude globale au ministère de la Justice, qui a actuellement une énorme charge de travail parce que nous essayons de proposer plusieurs lois à l'étude de la Chambre.

Il est important, je pense, que le député se rappelle que c'est le gouvernement qui a déclenché le processus et que celui-ci a produit le rapport intitulé *Cap sur l'égalité* dont nous étudions les recommandations. La Chambre sera satisfaite, je pense, des recommandations que nous proposerons pour modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire à la ministre de la Justice.

Pour une deuxième année consécutive, le président de la Commission des droits de la personne qualifie le statut accordé aux autochtones de tragédie nationale. Il considère les compressions budgétaires visant l'enseignement postsecondaire, les médias autochtones et les organisations représentatives comme des mesures draconiennes et inappropriées. Il déclare que, s'il y a une chose dont le Canada n'a pas lieu d'être fier sur la scène internationale, c'est bien de ses relations avec les autochtones.

Je voudrais poser à la ministre de la Justice et à l'ex-ministre associée des Affaires indiennes la question suivante: cette année, prendra-t-elle au sérieux les recommandations du commissaire? Donnera-t-elle suite à sa recommandation de créer une commission royale d'enquête? Étant donné qu'aucune mesure n'est venue compenser les compressions budgétaires annoncées par le Secrétariat d'État, la ministre essaiera-t-elle d'annuler ces restrictions qui constituent, aux yeux de plusieurs, un recul dans le dossier de l'égalité et des droits des personnes autochtones?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, voudra sûrement lui aussi répondre à cette question.

Mais je voudrais tout d'abord rectifier la déclaration qu'a faite le député au sujet des compressions visant l'enseignement postsecondaire. C'est absolument faux. Le budget pour l'enseignement postsecondaire a été accru. . .

Des voix: Allons donc.

Mme Campbell (Vancouver—Centre): Si c'est ce que dit le rapport, alors il y a erreur, et mon collègue voudra certainement en discuter.

Évidemment, les questions soulevées par la Commission des droits de la personne sont graves et, comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre en réponse à des questions au sujet de la commission d'enquête sur l'affai-